



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'EVOLUTION
DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ACCUEIL
UNIQUE ET DE LA GESTION DU COMPTE
CITOYENS DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE
AVEC LA SOCIETE CAPGEMINI TECHNOLOGY
SERVICES.**

**DÉCISION N° AU-19-057
EN DATE DU 24 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 66 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 24 octobre 2018 relatif au marché d'évolution du système d'information de l'Accueil Unique et de la gestion du compte citoyens de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 27 décembre 2018 attribuant le marché relatif à l'évolution du système d'information de l'Accueil Unique et de la gestion du compte citoyens de la Ville de Vincennes, à la société CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES sise 5-7 rue Frédéric Clavel, 92150 SURESNES représentée par Madame LALLOUET Angélique, Directrice de l'unité sectorielle service public, le marché relatif à l'évolution du système d'information de l'Accueil Unique et de la gestion du compte citoyens de la Ville de Vincennes.

Le montant maximum des prestations forfaitaires s'élève à : 380 340.43€ HT soit 456 408.52 € TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 225 444.37 € HT soit 270 533.25 € TTC,
- Tranche optionnelle 1 : 53 831.45 € HT soit 64 597.74 € TTC,
- Tranche optionnelle 2 : 51 318.63 € HT soit 61 582.35 € TTC,
- Tranche optionnelle 3 : 49 745.98 € HT soit 59 695.18 € TTC,

Les prestations hors forfait, sont traitées à prix unitaires sans minimum et sans maximum, sur la base du Bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement et des quantités réellement exécutées.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190124-lmc1H5965H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2019
Date de Publication : 24/01/2019